Image not found or type unknown

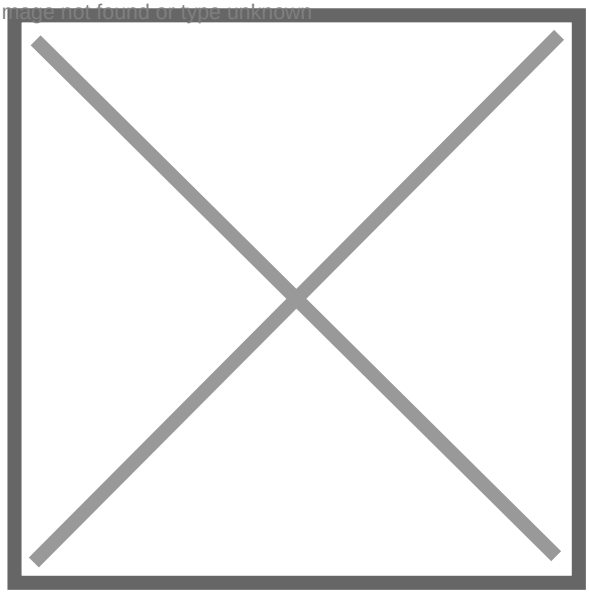

Regularisation des papiers

Par **adilo1977**, le **18/01/2010** à **18:41**

Bonjour,

je suis farsi adil marocain divorcé d'une marocaine residente en france, je vous explique ma situation en détail:

Mon mariage a été au maroc et le divorce aussi, aprés trois mois de mariage en france j'ai quitté le domicile en laissant ma femme enceinte de mon unique fille qui a maintenant 6 ans, j'aimerai savoir est ce que je peux rejoindre ma fille en france.

Aprés le divorce ma femme a fait tout le necessaire pour m'empêcher de voir ma fille, elle a changé son adresse, résilié le tél, elle a coupé tous les liens qui me conduisent vers ma fille, je me sens seul desespéré j'ai besoin d'être aupés de ma fille pour la soutenir et lui en revenir en aide.

Comment faire pour recupérer mes papiers et avoir une nouvelle vie saine, je posséde qu'une attestation de résidence car j'habite avec un ami et je posséde un acte de naissance de ma fille ainsi qu'une attestation de scolarité ,jusqu'a maintenant mon ex femme ne veut pas m'aider a faire des démarches pour avoir mes papiers et rester a coté de ma fille.

Merci pour votre comprehension et votre aide, je reste a votre disposition si vous avez des questions a poser.

Meilleures salutations

Par **chris_ldv**, le **19/01/2010** à **16:34**

Bonjour,

Ma compréhension de votre demande est "Comment faire pour recupérer mes papiers ?"

Il n'est pas très étonnant que votre ex-femme refuse de vous aider pour obtenir des papiers si vous l'avez abandonné lorsqu'elle était enceinte...
De toute façon même si elle voulait vous aider, ce qui n'est pas le cas, elle n'a aucun moyen de le faire légalement.

En effet si vous souhaitez obtenir un titre de séjour en France vous ne pourrez pas le faire en qualité de père d'un enfant français dans la mesure où vous n'avez pas contribué à l'éducation de l'enfant depuis sa naissance ou depuis plus de 2 ans.

Salutations,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés